BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 057-2012/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°TF011453-BF CONCLU LE 10 AVRIL 2012 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU TROISIEME DON D'APPUI A L'EDUCATION DE BASE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 19 décembre 2012 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier de l'Accord de don n°TF011453-BF conclu le 10 avril 2012 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du troisième don d'appui à l'éducation de base.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 19 décembre 2012

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Michel OUEDRAOGO